Nations Unies A/66/6 (Sect. 11)

Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

(Programme 9 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2

Programme de travail 7

Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 9

Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. 12

Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 16

Annexe

Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013 23

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément nº 6* (A/66/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément nº 6* (A/65/6/Rev.1).

11-27836 (F) 210411 250411

Merci de recycler

Vue d’ensemble

Tableau 11.1

Prévisions de dépense

Projet du Secrétaire général	12 641 000 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	12 641 000 dollars

[a] Aux taux de 2010-2011.

Tableau 11.2

Tableau d’effectifs proposé

Postes	*Nombre*	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectifs proposés pour 2012-2013	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1e C), 8 G(AC), 1AL
Effectifs approuvés pour 2010-2011	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1e C), 8 G(AC), 1 AL

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; G = agent des services généraux; 1e(C) = 1re classe; AC = Autres classes; AL = agent local.

11.1 Le programme a été établi en 2002, à la suite de l’examen et de l’évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l’Afrique dans les années 90. À la suite de cet examen, dans sa résolution 57/7, l’Assemblée générale a mis un terme au Nouvel Ordre du jour et fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD)[1] soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts pour le développement de l’Afrique. Dans cette résolution, l’Assemblée a également défini les domaines et les modalités de cet appui; elle a en particulier souligné la nécessité de doter le Secrétariat de l’Organisation, à New York, d’une structure qui examine et rende compte de l’appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au Nouveau Partenariat et de l’application coordonnée des décisions et recommandations issues des réunions au sommet et des conférences ayant trait à l’Afrique, et qui coordonne une action mondiale de soutien au Nouveau Partenariat. Elle a en outre accueilli avec satisfaction les mesures déjà prises au niveau régional par la Commission économique pour l’Afrique (CEA) pour organiser les activités des organismes des Nations Unies en groupements thématiques qui couvrent les domaines prioritaires du Nouveau Partenariat et, à ce propos, a demandé instamment le renforcement de ce processus afin d’intensifier l’action coordonnée des organismes des Nations Unies à l’appui du Nouveau Partenariat. L’Assemblée a demandé aux organismes des Nations Unies d’accroître leurs activités de mobilisation et d’information à l’appui du développement en Afrique. Elle a ensuite approuvé, dans sa résolution 57/300, la création du Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique, et a décidé de confier au Conseiller spécial la

[1] Le NEPAD a été officiellement adopté par la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Organisation de l’Unité africaine à sa trente-septième session ordinaire, tenue à Lusaka en juillet 2001.

responsabilité de coordonner l'établissement de rapports et les activités de soutien au NEPAD. Cette responsabilité a ensuite été réaffirmée dans une série de résolutions de l'Assemblée générale.

11.2 Lors du Sommet mondial tenu à l'ONU en septembre 2005 (voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde ont réaffirmé leur volonté de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique, le seul continent à ne pas être en voie d'atteindre un seul des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) d'ici à 2015. Par la suite, ils ont réaffirmé les besoins particuliers de l'Afrique dans la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique adoptée par l'Assemblée générale, le 22 septembre 2008, lors de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique (voir résolution 63/1 de l'Assemblée). L'engagement a été pris, dans le cadre du Nouveau Partenariat, d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, établissant ainsi des liens importants avec la Déclaration du Millénaire. Le NEPAD a largement fait siennes les priorités de la Déclaration pour ce qui est des besoins spéciaux de l'Afrique, à savoir appuyer les structures politiques et institutionnelles des démocraties naissantes en Afrique; renforcer les capacités de maintien de la paix en coopération avec les organisations régionales; prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont la réduction de la pauvreté et le développement durable, y compris l'annulation de la dette, l'accroissement de l'aide publique au développement et des investissements privés et l'amélioration de l'accès aux marchés; et aider l'Afrique à se doter des capacités voulues pour freiner la propagation de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Par son appui au NEPAD, le programme contribuera donc considérablement à la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique.

11.3 La persistance des conflits armés dans certains pays de la région continue d'être un obstacle majeur au développement de l'Afrique. On a admis depuis longtemps qu'il fallait élaborer une réponse globale pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement; le Secrétaire général a mis ce besoin en avant en 1998 dans son rapport sur les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Depuis lors, plusieurs des initiatives prises par les organismes des Nations Unies en Afrique se sont inscrites dans le droit fil des recommandations figurant dans ledit rapport, même s'il reste beaucoup à faire. L'Assemblée générale, dans sa résolution 60/223, a donc demandé au Secrétaire général de continuer à suivre la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport. Un examen d'ensemble de la suite donnée aux recommandations formulées en 1998 a donc été entrepris par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

11.4 Conformément au mandat donné par l'Assemblée générale dans ses résolutions, les objectifs du programme sont les suivants : a) mobiliser l'aide de la communauté internationale et donner un nouvel élan à son action en faveur de la paix et du développement en Afrique; b) veiller à ce que le développement de l'Afrique demeure l'un des soucis prioritaires de la communauté internationale; c) faciliter l'instauration, à l'échelle internationale, de conditions propices aux efforts de développement en Afrique; d) favoriser l'adoption par les organismes des Nations Unies d'une démarche coordonnée et efficace pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière d'appui au développement, tant en ce qui concerne le choix des politiques qu'au niveau opérationnel; e) renforcer et améliorer la coopération Sud-Sud pour soutenir le progrès de l'Afrique.

11.5 L'action régionale et internationale a été centrée sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat et sur l'aide à l'Afrique en vue de mettre sur pied des structures solides qui favorisent la paix et la sécurité. Le programme appuiera ces efforts par une combinaison d'études et d'activités de mobilisation et d'information, et par une meilleure coordination de l'action du système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique.

11.6 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique assurera la coordination d'ensemble et la direction du programme, qui sera placé conjointement sous sa responsabilité et celle de la CEA et du Département de l'information.

11.7 Le Bureau tient régulièrement des réunions stratégiques dans le cadre de l'Équipe spéciale interdépartementale pour l'Afrique, présidée par le Conseiller spécial pour l'Afrique, en vue d'harmoniser l'action en faveur de l'Afrique et de veiller à ce que l'appui des Nations Unies à l'Afrique soit assuré de façon cohérente et intégrée, notamment en veillant au suivi de l'application des textes issus de toutes les réunions au sommet et conférences mondiales pertinentes.

11.8 En 2008, le Secrétaire général a regroupé, à titre expérimental, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ce regroupement devrait permettre de renforcer les activités de sensibilisation, de resserrer la coordination interinstitutions et de développer les relations avec les donateurs en vue d'obtenir un large appui en faveur des programmes consacrés au développement de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; de simplifier les opérations et d'éliminer les chevauchements et les répétitions afin de se concentrer davantage sur le développement de l'Afrique et sur les besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; de redoubler d'efforts pour faire mieux connaître les difficultés auxquelles ces pays font face et entretenir la volonté politique de les résoudre; et de tirer le meilleur parti des ressources utilisées par l'ONU pour appuyer les pays ayant des besoins particuliers.

11.9 Le Secrétaire général compte, en s'appuyant sur les conclusions et recommandations de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Istanbul en mai 2011, fournir aux États Membres une évaluation des effets que cette expérience a eus sur les deux programmes depuis qu'elle a été lancée en 2008, en vue de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale des propositions concernant la configuration et la conception des programmes et des chapitres et l'exécution des activités prescrites correspondantes.

11.10 La Commission de l'Union africaine fait désormais partie du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale des organismes et organisations des Nations Unies qui travaillent en Afrique, et le secrétariat conjoint CEA-Commission de l'Union africaine est donc opérationnel. La création du secrétariat conjoint a renforcé l'efficacité et l'efficience de l'action menée, en permettant notamment : i) d'améliorer la coordination, la cohérence et l'efficience de l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional; ii) de simplifier les processus et les programmes en organisant et en exécutant des activités conjointes, ce qui renforce l'effet de l'appui apporté par l'ONU au NEPAD aux niveaux sous-régional et régional; et iii) de faire participer plus activement la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales au Mécanisme de coordination régionale et aux travaux de ses groupes.

11.11 La Section de l'Afrique du Département de l'information commencera à utiliser le nouveau système de gestion des contenus durant l'exercice biennal 2012-2013, ce qui lui permettra d'accélérer sensiblement la publication d'*Afrique Renouveau*, la diffusion d'informations sur son site Web (www.un.org/africarenewal) et l'actualisation de sa liste d'adresses électroniques, et rendra son site Web plus interactif.

11.12 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique exerce ses fonctions en étroite collaboration avec les États Membres, l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la Banque africaine de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et tous les organismes des Nations Unies (y compris les institutions de Bretton Woods). Il veille à ce que les problèmes de développement de l'Afrique soient adéquatement pris en compte dans les débats des organes

intergouvernementaux et reflétés dans les résolutions de ces organes. Pour sensibiliser la communauté internationale aux problèmes de développement de l'Afrique, il mène des activités dans les domaines suivants : activités de mobilisation et activités à effet catalytique, participation aux principaux forums, promotion de la coordination dans le système des Nations Unies, promotion de la coopération Sud-Sud et participation de la société civile et du secteur privé.

11.13 En application des dispositions de la résolution 63/260, le Bureau du Conseiller spécial a pourvu tous les postes créés au titre des chapitres relatifs au développement (2 P-3 et 1 P-4), ce qui lui a permis de suivre de plus près l'application des programmes et priorités du NEPAD, les progrès du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'évolution des institutions africaines de paix et de sécurité telles le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Force africaine en attente. Le Bureau dispose désormais de moyens accrus pour suivre les travaux en cours sur l'état de droit, les questions de médiation et la réforme du secteur de sécurité. Il a par ailleurs présenté, à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, un examen d'ensemble du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'un développement durable en Afrique (A/52/871-S/1998/318) intitulé « Mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/65/152-S/2010/526). Le renforcement de ses capacités permettra au Bureau de mieux donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de cet examen, notamment en contribuant à la préparation de tables rondes et d'autres événements soutenus par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en relation avec la mise en œuvre des recommandations; en aidant le Directeur et les chefs du Groupe de l'analyse des politiques et du suivi de leur application et du Groupe de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes à mener les activités de sensibilisation et d'information ayant trait au rapport; en entretenant le dialogue avec les partenaires concernés, tels l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le NEPAD; et en promouvant les efforts déployés par les partenaires africains pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport. La création des postes inscrits aux chapitre relatifs au développement a également permis au Bureau de prendre une part plus active aux débats et réunions des organes techniques du Conseil économique et social, comme la Commission du développement durable, ainsi qu'aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui concernent l'Afrique. Grâce à l'augmentation de ses effectifs, le Bureau est mieux à même de suivre les besoins de l'Afrique en matière de développement, notamment les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les engagements pris par les pays d'Afrique et par la communauté des donateurs dans le cadre du mécanisme de suivi amélioré présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

11.14 Le montant total demandé pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre de ce chapitre s'élève à 12 641 000 dollars avant actualisation des coûts, dont 10 249 600 dollars permettront de maintenir 35 postes (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), 8 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste d'agent local). Le montant restant (2 391 400 dollars) couvrira les autres dépenses de personnel, les honoraires des consultants et experts, les frais de voyage et les services contractuels.

11.15 Pendant l'exercice 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant prévu de 1 460 000 dollars viendront s'ajouter aux ressources du budget ordinaire pour permettre de financer les activités menées dans les grands domaines prioritaires. Au titre du sous-programme 1, des fonds extrabudgétaires d'un montant prévu de 360 000 dollars (soit 145 000 dollars de plus que le montant de 215 000 dollars prévu pour l'exercice 2010-2011) serviront à élaborer des documents directifs sur les nouvelles questions qui se posent en Afrique, à assurer le suivi de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et à préparer la cinquième Conférence, et à établir des documents de promotion relatifs au NEPAD. Au titre du sous-programme 2, des fonds extrabudgétaires d'un montant prévu de 1 100 000 dollars (soit 937 000 dollars de plus que le montant de 163 000 dollars prévu pour l'exercice 2010-2011) viendront

s'ajouter aux ressources du budget ordinaire pour financer des activités de coopération technique visant à développer les capacités des États Membres, du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, du Mécanisme de coordination régionale et des communautés et organisations économiques régionales et à renforcer la coordination entre ces institutions s'agissant de mettre en œuvre le NEPAD, le plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, le Mécanisme de coordination régionale, le Mécanisme de coordination sous-régionale et le Programme d'action national du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Une augmentation nette de 937 000 dollars pour l'exercice 2012-2013 (par rapport au montant de 163 000 dollars prévu pour l'exercice 2010-2011) serait financée par des sources bilatérales intéressées par le développement de l'Afrique.

11.16 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, qui demandait que les ressources correspondantes soient clairement désignées, un montant de 171 700 dollars, provenant du budget ordinaire, est demandé pour financer les activités de suivi et d'évaluation, soit l'équivalent d'un total de neuf mois de travail d'administrateurs des classes D-2, P-5, P-4 et P-3, et six mois de travail d'agents des services généraux (Autres classes), répartis entre les différents sous-programmes.

11.17 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au titre de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement au tableau 11.3 ci-dessous et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 11.3

Répartition des publications

	2008-2009 (nombre effectif)	*2010-2011 (nombre estimatif)*	*2012-2013 (nombre estimatif)*
Publications en série	20	20	16
Publications isolées	17	15	13
Total	**37**	**35**	**29**

11.18 La ventilation des ressources prévues au titre du programme (en pourcentage) pour l'exercice biennal 2012-2013 est indiquée dans le tableau 11.4.

Tableau 11.4

Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	*Fonds extrabudgétaires*
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	67,6	24,7
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	14,0	75,3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	18,4	–
Total	**100,0**	**100,0**

11.19 La répartition des ressources est résumée dans les tableaux 11.5 et 11.6.

Tableau 11.5

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	17	17	–	–	–	–	17	17
Total partiel	**25**	**25**	**–**	**–**	**–**	**–**	**25**	**25**
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	–	–	8	8
Total partiel	**9**	**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**	**9**
Catégories diverses								
Agents locaux	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Total	**35**	**35**	**–**	**–**	**–**	**–**	**35**	**35**

Programme de travail

Tableau 11.6

Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2010-2011	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*
Budget ordinaire				
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	8 549,3	8 549,3	23	23
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 764,7	1 764,7	5	5

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2010-2011	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 327,0	2 327,0	7	7
Total partiel	**12 641,0**	**12 641,0**	**35**	**35**
Fonds extrabudgétaires	378,0	1 460,0	–	–
Total	**13 019,0**	**14 101,0**	**35**	**35**

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)

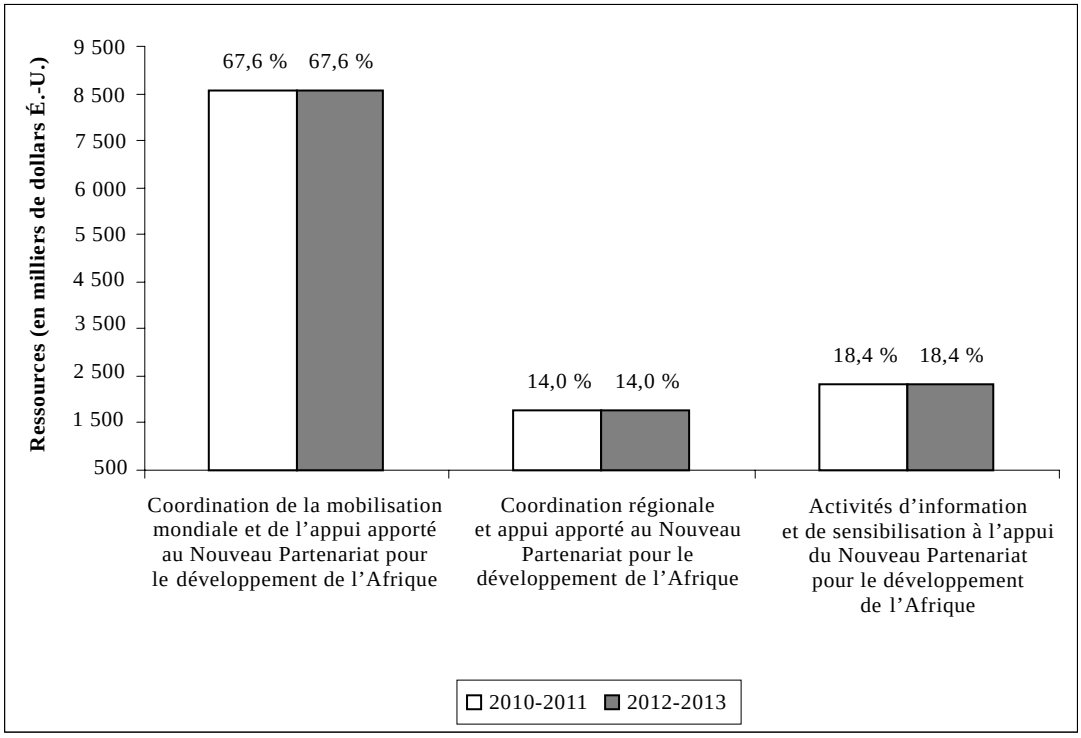

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 549 300 dollars

11.20 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est chargé de l'exécution du sous-programme et collaborera étroitement avec les États Membres, l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et tout le système des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods, pour s'acquitter de ses fonctions. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 1 du programme 9 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 11.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Intensification de l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier	a) i) Augmentation du nombre d'activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique *Mesure des résultats* : 2008-2009 : 135 activités 2010-2011 (estimation) : 140 activités 2012-2013 (objectif) : 145 activités ii) Augmentation du nombre de forums internationaux traitant de la coopération Sud-Sud en faveur de l'Afrique *Mesure des résultats* : 2008-2009 : 6 forums 2010-2011 (estimation) : 8 forums 2012-2013 (objectif) : 10 forums
b) Amélioration de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique	b) Augmentation du nombre d'initiatives conjointes lancées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique *Mesure des résultats* : 2008-2009 : 40 initiatives conjointes 2010-2011 (estimation) : 45 initiatives conjointes 2012-2013 (objectif) : 50 initiatives conjointes

c) Accroissement de la sensibilisation internationale aux problèmes de développement de l'Afrique	c) Augmentation du nombre de consultations du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique *Mesure des résultats* : 2008-2009 : 300 consultations par jour 2010-2011 (estimation) : 400 consultations par jour 2012-2013 (objectif) : 500 consultations par jour

Facteurs externes

11.21 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs prévus et les réalisations escomptées à condition que : a) les États Membres continuent de faire preuve de la volonté politique nécessaire et prennent des mesures à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des priorités africaines en général; b) le secteur privé et la société civile, non seulement au niveau international, mais aussi et surtout en Afrique, montrent qu'ils souhaitent participer à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat; et c) toutes les parties prenantes donnent suite à leurs engagements financiers et aux autres engagements qu'ils ont pris en faveur du Nouveau Partenariat.

Produits

11.22 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits ci-après seront exécutés :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Service fonctionnel des séances tenues au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international » (8);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international (2);

ii) Conseil économique et social : service fonctionnel des séances; service fonctionnel des séances du Conseil économique et social tenues au titre de points de l'ordre du jour concernant le développement de l'Afrique (2);

iii) Comité du programme et de la coordination :

a. Services fonctionnels pour les séances tenues par le Comité du programme et de la coordination au cours de son examen du rapport du Secrétaire général sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (3);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2);

iv) Réunions de groupes spéciaux d'experts consacrés aux questions suivantes : « Gestion de la diversité en Afrique » (1); « Élections, gouvernance et violence en Afrique » (1); « Au-delà de l'aide traditionnelle : mobiliser de nouvelles sources de financement du développement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (1);

« Développement des infrastructures dans le cadre de la coopération de l'Afrique avec de nouveaux partenaires du développement » (1); table ronde sur « Les succès de l'Afrique : les principaux pays africains seront-ils les prochaines économies émergentes? » (1); table ronde sur « La promotion d'une économie verte en Afrique : problèmes et perspectives » (1); et table ronde sur « Le rôle des organisations régionales dans la promotion de la paix et du développement en Afrique » (1);

v) Réunions interinstitutions : coordination du groupe de sensibilisation et de communication des mécanismes de coordination régionaux des organismes du système des Nations Unies opérant en Afrique (1); coordination de l'Équipe spéciale interdépartementale pour l'Afrique (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Publications en série : aperçu de la paix et du développement en Afrique : questions d'actualité relatives à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat (1); dossier sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat (2); répertoire des organisations non gouvernementales africaines (1);

ii) Publications isolées : rapport sur la « Gestion de la diversité en Afrique » (1); rapport de la table ronde sur « Le rôle des organisations régionales dans la promotion de la paix et du développement en Afrique » (1); rapport sur le thème « Élections, gouvernance et violence en Afrique » (1); rapport de la table ronde sur « Les succès de l'Afrique : les principaux pays africains seront-ils les prochaines économies émergentes? » (1); rapport de la table ronde sur « La promotion d'une économie verte en Afrique : problèmes et perspectives » (1); rapport sur le thème « Au-delà de l'aide traditionnelle : mobiliser de nouvelles sources de financement du développement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (1); rapport sur le « Développement des infrastructures dans le cadre de la coopération de l'Afrique avec de nouveaux partenaires du développement » (1); rapport sur la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (1); notes d'orientation relatives aux mesures prises pour donner suite à l'examen complet (2);

iii) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : séances d'information à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, sur les problèmes actuels et naissants concernant le développement de l'Afrique, les progrès de la mise en œuvre du NEPAD et la suite donnée aux conférences mondiales des Nations Unies (8);

iv) Ressources audiovisuelles : base de données sur les organisations non gouvernementales africaines (2); gestion du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (www.un.org/french/africa/osaa/) (1).

Tableau 11.8

Ressources nécessaires : sous-programme 1

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	7 134,9	7 134,9	23	23
Autres objets de dépense	1 414,4	1 414,4	–	–
Total partiel	**8 549,3**	**8 549,3**	**23**	**23**
Fonds extrabudgétaires	215,0	360,0	–	–
Total	**8 764,3**	**8 909,3**	**23**	**23**

11.23 Un montant de 8 549 300 dollars est demandé pour financer le maintien de 23 postes [1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 1 agent des services généraux (1re classe) et 5 agents des services généraux (Autres classes)], et couvrir des dépenses de fonctionnement autres que le coût des postes, notamment d'autres dépenses de personnel, des honoraires de consultants et d'experts, des frais de voyage, des services contractuels, etc.

11.24 Au cours de l'exercice 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 360 000 dollars viendront compléter les ressources provenant du budget ordinaire pour financer diverses activités telles que l'élaboration de documents directifs sur les questions d'actualité concernant l'Afrique, les déplacements de représentants qui se rendent à des conférences et réunions, ainsi que les coûts afférents aux conférences. Les ressources extrabudgétaires jouent un rôle important en ceci qu'elles permettent d'impliquer un plus large éventail d'acteurs de la société civile et du secteur privé dans des activités prescrites par les organes délibérants, notamment des tables rondes et des réunions de groupes d'experts, et d'accroître la notoriété du Nouveau Partenariat parmi toutes les parties prenantes. Le faible taux d'exécution d'activités extrabudgétaires en 2010-2011 (215 000 dollars) s'explique par le faible niveau de mobilisation de fonds extrabudgétaires en 2010.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 764 700 dollars

11.25 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Commission économique pour l'Afrique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 2 du programme 9 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 11.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD aux échelons régional et sous-régional d'une manière conforme à la déclaration intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine »

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action 2010-2015 pour l'Afrique de l'Union africaine et des programmes relevant du NEPAD à l'échelon régional	a) Augmentation du nombre de programmes conjoints entrepris par les groupes créés au titre du Mécanisme de coordination régionale en appui aux programmes de l'Union africaine relevant du NEPAD à l'échelon régional *Mesure des résultats* 2008-2009 : 12 programmes conjoints 2010-2011 (estimation) : 15 programmes conjoints 2012-2013 (objectif) : 16 programmes conjoints
b) Amélioration de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les communautés économiques régionales au service de la mise en œuvre des programmes de l'Union africaine relevant du NEPAD à l'échelon sous-régional	b) Augmentation du nombre de mécanismes de coordination créés à l'échelon sous-régional et de l'appui apporté à leur maintien et à leur continuité *Mesure des résultats* 2008-2009 : aucun mécanisme de coordination 2010-2011 (estimation) : 2 mécanismes de coordination 2012-2013 (objectif) : 4 mécanismes de coordination

Facteurs extérieurs

11.26 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organismes du système des Nations Unies présents en Afrique s'engagent à exécuter des activités et des programmes conjoints à l'appui de l'Union africaine et de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, à mettre en œuvre le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine et à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; b) les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les organes régionaux africains appuient les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour renforcer l'appui apporté par le système à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et contribuer à la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.

Produits

11.27 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique rassemblant les organismes des Nations Unies travaillant en Afrique pour aider l'Union africaine et le NEPAD et contribuer à la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (12);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la session annuelle du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique pour aider l'Union africaine et le NEPAD et contribuer à la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (2); rapports à la session intergouvernementale des bureaux sous-régionaux de la CEA sur l'appui apporté par le système des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine au niveau sous-régional (2);

iii) Groupes spéciaux d'experts : mise en œuvre du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (1); réunion du groupe de réflexion technique visant à exposer et échanger les expériences et pratiques exemplaires du Mécanisme de coordination sous-régionale (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Publications isolées : mise en œuvre du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (1); rapport sur les expériences et pratiques exemplaires du Mécanisme de coordination sous-régionale (1);

ii) Brochures, feuillets d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure et autres documents d'information mettant en avant les pratiques exemplaires et les projets et programmes exécutés conjointement par les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales, qui permettent d'apporter un soutien efficace à l'Union africaine et à la mise en œuvre du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (4);

iii) Support technique : gestion d'un site Web consacré à l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD et à la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique rassemblant les organismes des Nations Unies présents en Afrique et du Mécanisme de coordination sous-régionale (1); tenue de listes de discussion en ligne pour chacun des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et du Mécanisme de coordination sous-régionale en vue d'améliorer le dialogue intragroupe et de faciliter la programmation et l'exécution intersectorielles au sein des groupes et des sous-groupes (1); élaboration et mise à jour de directives sur le renforcement de la coordination des activités des groupes et sous-groupes du Mécanisme de coordination régionale (2);

iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui technique aux réunions des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique rassemblant les organismes du système des Nations Unies travaillant en Afrique pour aider l'Union africaine et le NEPAD, ainsi qu'aux réunions du Mécanisme de coordination sous-régionale (1);

v) Contribution à l'obtention de produits communs : appui technique visant à resserrer la coopération entre les organismes du système des Nations Unies au niveau sous-régional en vue de renforcer les capacités du Mécanisme de coordination sous-régionale et permettre ainsi aux organismes du système des Nations Unies d'exécuter conjointement les programmes visant à aider les communautés économiques régionales à élaborer et exécuter les programmes (1); appui technique aux réunions organisées en vue de consolider le cadre de coopération Nations Unies-Union africaine pour la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (1); et activités de mobilisation et de sensibilisation en faveur du NEPAD, en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département de l'information, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : services consultatifs fournis, sur demande, aux États Membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales, à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, au Forum pour le partenariat avec l'Afrique, au Comité directeur du NEPAD et au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs : services en faveur de l'exécution du programme de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (4); services aux communautés économiques régionales et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en vue de l'exécution du programme et des plans d'action relevant du NEPAD (3); services aux pays du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs aux fins du processus d'évaluation par les pairs et de l'exécution de leurs programmes d'action nationaux (3); services aux communautés économiques régionales en vue de l'instauration du Mécanisme de coordination sous-régionale (8);

ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaire sur la mobilisation des ressources pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique rassemblant les institutions spécialisées et organisations des Nations Unies présentes en Afrique et sur la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (1);

iii) Projets opérationnels : appui au renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en vue de l'exécution de projets et programmes prioritaires du NEPAD, notamment la facilitation de l'exécution, du suivi et de l'évaluation conjoints, et la communication d'informations sur les activités menées dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies présents en Afrique, du Mécanisme de coordination sous-régionale et du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (1).

Tableau 11.10

Ressources nécessaires : sous-programme 2

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	1 352,2	1 352,2	5	5
Autres objets de dépense	412,5	412,5	–	–
Total partiel	**1 764,7**	**1 764,7**	**5**	**5**
Fonds extrabudgétaires	163,0	1 100,0	–	–
Total	**1 927,7**	**2 864,7**	**5**	**5**

11.28 Le montant de 1 764 700 dollars doit permettre de couvrir le coût du maintien de cinq postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent recruté sur le plan local) et les dépenses autres que le coût des postes figurant sous les rubriques Autres dépenses de personnel, Consultants et experts et Voyages du personnel.

11.29 Les fonds extrabudgétaires prévus, d'un montant de 1 100 000 dollars, viendront s'ajouter aux ressources inscrites au budget ordinaire, ce qui permettra de financer différentes activités de coopération technique : prestation de services consultatifs; organisation de séminaires, de projets opérationnels et d'ateliers de renforcement des capacités pour l'exécution des projets et programmes prioritaires de l'Union africaine et du NEPAD; services fonctionnels à la session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique des organismes travaillant en Afrique pour aider le NEPAD. L'augmentation nette prévue pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 937 000 dollars, par rapport aux prévisions pour l'exercice précédent, soit 163 000 dollars, serait financée par des sources bilatérales s'intéressant au développement de l'Afrique.

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 327 000 dollars

11.30 La responsabilité du sous-programme incombe au Département de l'information. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 3 du programme 9 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 11.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Intensifier la mobilisation internationale en faveur du développement économique, politique et social de l'Afrique et l'appui aux mesures prises par l'Afrique et par la communauté internationale en vue de promouvoir le redressement économique et le développement durable de la région et d'atteindre les objectifs du NEPAD et les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives au redressement économique et au développement durable en Afrique	a) i) Progression du pourcentage de lecteurs qui se disent satisfaits des articles publiés dans *Afrique Renouveau* *Mesure des résultats* 2008-2009 : 65 % 2010-2011 (estimation) : 68 % 2012-2013 (objectif) : 70 % ii) Augmentation du nombre d'articles publiés en ligne qui sont repris ailleurs du fait de l'intérêt qu'ils suscitent *Mesure des résultats* 2008-2009 : 732 articles 2010-2011 (estimation) : 750 articles 2012-2013 (objectif) : 800 articles iii) Amélioration de la diffusion de l'information sur le développement économique, politique et social de l'Afrique grâce au renforcement de la collaboration avec les mécanismes de communication actuels du système des Nations Unies *Mesure des résultats* : nombre de personnes qui consultent la revue *Afrique Renouveau* par exercice biennal 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 400 000 2012-2013 (objectif) : 500 000 *Mesure des résultats* : nombre de consultations des pages Web de la revue *Afrique Renouveau* par exercice biennal 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 500 000 2012-2013 (objectif) : 600 000

Facteurs extérieurs

11.31 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs prévus et les réalisations escomptées à condition que les médias externes (rédacteurs en chef et journalistes) soient disposés à publier les documents d'information établis et diffusés par la Section Afrique. La qualité de l'information pouvant être produite dans le cadre du sous-programme dépend de l'aptitude des partenaires (organismes des Nations Unies, Union africaine, NEPAD, parties prenantes en Afrique et communauté internationale) à communiquer des informations sur leurs activités liées aux objectifs, problèmes et réalisations du NEPAD.

Produits

11.32 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants : autres activités de fond (budget ordinaire) :

a) Publications en série : *Africa Renewal* (6) et *Afrique Renouveau* (6);

b) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : dossiers et notes d'information, communiqués de presse et avis aux médias sur les grandes initiatives internationales, régionales et locales qui appuient ou influencent le développement économique et social de l'Afrique (2);

c) Communiqués et conférences de presse : promotion des documents d'information produits par la Section en assurant la liaison avec des rédacteurs et des journalistes des principaux médias africains et avec les principaux donateurs et d'autres pays, de manière à faire paraître ces articles et à inclure dans leur propre documentation les informations pertinentes concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique (2);

d) Support technique : *Africa Renewal* et *Afrique Renouveau* en ligne : développer et tenir à jour le site Web de façon à ce qu'il réponde aux besoins des médias et d'autres parties qui s'intéressent au développement de l'Afrique et concevoir les pages du site de manière à faciliter l'accès du public (www.un.org/africarenewal) (2);

e) Contribution à l'obtention de produits communs : contribution aux activités du Groupe de sensibilisation et de communication et au mécanisme de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (4).

Tableau 11.12

Ressources nécessaires : sous-programme 3

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	1 762,5	1 762,5	7	7
Autres objets de dépense	564,5	564,5	–	–
Total partiel	**2 327,0**	**2 327,0**	**7**	**7**
Fonds extrabudgétaires	–	–		
Total	**2 327,0**	**2 327,0**	**7**	**7**

11.33 Les crédits d'un montant de 2 327 000 dollars doivent permettre de continuer à financer sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux [Autres classes)] et les autres objets de dépense, à savoir les autres dépenses de personnel, les voyages des représentants, les voyages du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel.

Tableau 11.13

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Rapport du Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2009/2)	
Le Secrétaire général devrait examiner la structure des trois sous-programmes d'appui au NEPAD en vue d'en confier la responsabilité et la supervision à un unique fonctionnaire de rang supérieur, et soumettre son analyse à l'Assemblée générale (par. 48).	Le Secrétaire général a entrepris en 2008, à titre expérimental, de regrouper le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin d'intensifier les efforts de sensibilisation, de resserrer la coordination interinstitutions et de favoriser les relations avec les donateurs. Les recommandations, qui appuient ce projet, ont été examinées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-neuvième session. Le Comité a constaté avec préoccupation que le Bureau des services de contrôle interne avait procédé à l'évaluation du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sans tenir compte de leurs mandats respectifs ni des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et il a déploré que le Bureau ait appuyé la proposition faite par le Secrétaire général d'intégrer les fonctions des deux bureaux, alors que l'Assemblée générale avait décidé de ne pas faire sienne cette proposition (voir rapport du Comité du programme et de la coordination A/64/16, par. 54). Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'assurer la coordination et de favoriser les synergies dans les domaines de travail se chevauchant entre le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, afin que les travaux soient menés de la manière la plus efficace qui soit (voir rapport du Comité du programme et de la coordination A/64/16, par. 53).

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	Sur la base des conclusions et des recommandations de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en mai 2011 à Istanbul (Turquie), le Secrétaire général fournira aux États Membres une évaluation des conséquences de l'expérience d'intégration pour les deux programmes (voir plus haut les paragraphes 11.8 et 11.9).
Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de l'information devraient définir des stratégies claires pour l'exécution du programme d'appui au NEPAD dans les trois domaines suivants : mobilisation, coordination et information (par. 49).	Le Bureau a entamé des discussions avec la Commission économique pour l'Afrique et le Département de l'information sur cette question. Il convoque régulièrement des réunions stratégiques par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interdépartementale pour l'Afrique, présidée par le Conseiller spécial pour l'Afrique, afin d'harmoniser les activités menées et de garantir une démarche cohérente et intégrée en ce qui concerne l'appui que l'ONU apporte à l'Afrique.
En ce qui concerne le programme d'appui des Nations Unies au NEPAD (prog. 9/chap. 11), il conviendrait de proposer et de soumettre à l'Assemblée générale des mesures visant à renforcer l'appui au Mécanisme consultatif régional par a) l'allocation de ressources supplémentaires, b) des transferts d'effectifs entre les différentes parties du programme ou c) la réaffectation de personnel d'autres entités des Nations Unies (par. 51).	Le Bureau formulera une proposition en ce sens, qui tiendra compte des conclusions et des recommandations de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour mai 2011 à Istanbul (Turquie).
Rapport du Comité du programme et de la coordination (A/64/16)	
Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Conseiller spécial pour l'Afrique de continuer de chercher à renouveler le partenariat de la communauté internationale pour le développement de l'Afrique et d'engager tous les programmes des Nations Unies et les organisations régionales concernées à soutenir sans réserve les engagements pris par l'Afrique en application de la résolution 63/1 (par. 140).	Le Bureau a sensiblement renforcé sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, en particulier avec la Mission d'observation de l'Union africaine à New York, et avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.
Le Comité a rappelé sa recommandation précédente selon laquelle l'Assemblée générale devrait	Le Bureau a demandé aux organismes des Nations Unies de fournir des informations plus précises et plus détaillées sur les retombées directes des activités qu'ils

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
demander au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de faire en sorte que l'appui apporté par les organismes des Nations Unies au NEPAD aille au-delà des débats, des évaluations et des recommandations pour se traduire par une action et des résultats concrets sur tout le continent africain, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session (par. 144).	mènent à l'appui de la mise en œuvre du NEPAD et qui constituent des produits concrets. Ces informations seront rassemblées par le Bureau en vue de leur présentation au Comité du programme et de la coordination.

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013

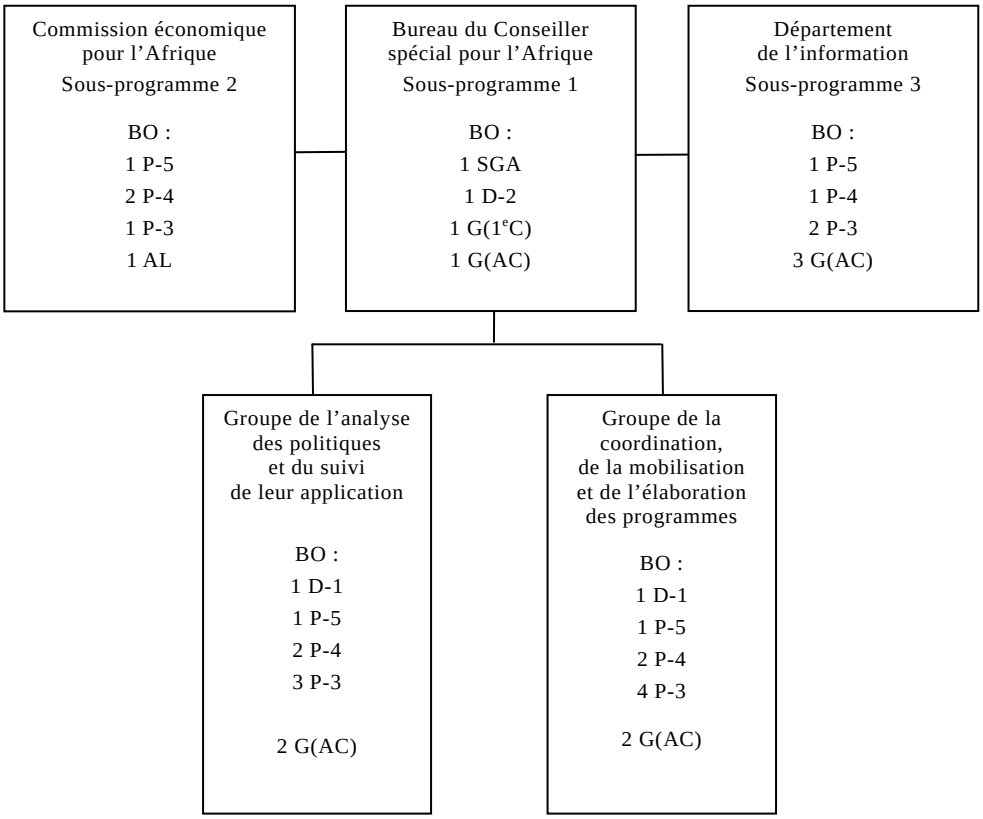

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; BO : budget ordinaire; G : services généraux; 1eC : 1re classe; AC : Autres classes; AL : agent local.

Annexe

Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

A/64/6/Sect.11, paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
Sous-programme 1 Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique			
11.17 a) ii)	Services fonctionnels fournis au Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (selon les besoins)	1	Le groupe ne s'occupe plus des pays africains depuis la création de la Commission de consolidation de la paix.
Total		**1**	